

Page : 1/7

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.05.2015 Version: 2 Révision: 12.05.2015

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: Chrysal Professional 2 (Fleuristes)
- · Code du produit: 418.xxx.xxx
- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Emploi de la substance / du mélange Nourriture pour fleurs coupées (produit professionel)
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

Chrysal International BV

B.P. 5300

1410 AH NAARDEN

Gooimeer 7

1411 DD NAARDEN

Les Pays-Bas

Téléphone: +31 (0)35 6955888 *Télécopieur:* +31 (0)35 6955822

E-mail: info@chrysal.nl

- · Service chargé des renseignements: Départment: Regulatory Affairs
- · 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

numéro ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59 (24 heures sur 24 et 7 jours sur 7)

Téléphone: +31 (0) 35 6955851 (durant heures de bureau)

SECTION 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · 2.1.1 Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- · Pictogrammes de danger



GHS07

- · Mention d'avertissement Attention
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

 $\label{lem:lem:melange} \textit{m\'elange de: 5-chloro-2-m\'ethyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)}$

· Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

· Conseils de prudence

P280

Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.

(suite page 2)



Page : 2/7

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.05.2015 Version: 2 Révision: 12.05.2015

(suite de la page 1)

P280 Porter des vêtements de protection.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent

être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

· 2.3 Autres dangers

- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Ce mélange ne contient pas de substances qui remplissent les PBT critères de REACH, Annex XIII.
- · vPvB: Ce mélange ne contient pas de substances qui remplissent les vPvB critères de REACH, Annex XIII.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges
- · Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:			
CAS: 77-92-9	acide citrique	<i>≥</i> 5<10%	
EINECS: 201-069-1	Eye Irrit. 2, H319		
CAS: 55965-84-9	mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7];	0,06-<0,1%	
	2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)		
	Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 3, H311; Acute Tox. 3, H331; Skin Corr.		
	1B, H314; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Skin Sens.		
	1, H317		

SECTION 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des premiers secours
- · Remarques générales: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Après inhalation: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Après contact avec la peau:

Rincer à l'eau chaude.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

- · Après ingestion: Rincer soigneusement la bouche et boire 1 à 2 verres d'eau à petites gorgées.
- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Exposition à isothiazolines peut conduire à un reaction allergique chex certaines personnes. Ces réactions cutanées apparaissent généralement après 24 heures ou plus. Parfois serrement de coeur ou des muqueuses plaintes.

 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Tratement symptomatique

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 3)



Page : 3/7

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.05.2015 Version: 2 Révision: 12.05.2015

(suite de la page 2)

· 5.3 Conseils aux pompiers

· Equipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les composants liquides à l'aide d'un produit absorbant.

Eliminer la matière collectée conformément au règlement.

· 6.4 Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.

- · Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.
- · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- · Autres indications sur les conditions de stockage: Néant.
- · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.
- · 8.1 Paramètres de contrôle
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Equipement de protection individuel:
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

- · Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.
- · Protection des mains:





Page: 4/7

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.05.2015 Version: 2 Révision: 12.05.2015

(suite de la page 3)

· Matériau des gants

Contact court: Gants de protection chimique avec CE marque qui remplissent à la norme EN 374-1.

Contact prolongé (plus de 15 minutes): Gants de protection chimique avec CE marque qui remplissent à la norme EN 374-1.

Épaisseur du matériau recommandée: ≥0,12 mm.

Types de gants reccomandés:

Caoutchouc nitrile

· Temps de pénétration du matériau des gants

Ne se applique pas aux gants conformes à la norme EN-374-1.

Pour les gants de protection qui remplissent à la norme EN 374 temps de passage > 60 minutes.

Vérifier chaque utilisation les gants de protection pour les dommages.

Porter gants de protection pas plus longtemps que nécessaire.

· Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

· Limitation et contrôle de l'exposition environnementale

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

	étés physiques et chimiques essentielles
Indications générales.	
Aspect:	T::J.
Forme: Couleur:	Liquide Blanc
Odeur:	Inodore
valeur du pH à 20 °C:	2,5
Changement d'état	
Point de fusion:	Non déterminé.
Point d'ébullition:	100 °C
Point d'éclair	Non applicable.
Température d'inflammation:	1010 °C
Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif.
Pression de vapeur à 20 °C:	23 hPa
Densité à 20 °C:	1,234 g/cm³
Solubilité dans/miscibilité avec	
l'eau:	Entièrement miscible
Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.
Teneur en solvants:	
Solvants organiques:	0,0 %
Eau:	47,8 %

(suite page 5)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31 Page : 5/7

Date d'impression : 12.05.2015 Version: 2 Révision: 12.05.2015

(suite de la page 4)

· 9.2 Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- · Toxicité aiguë:
- · Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

Le produit n'a pas été testé. Les valeurs indiquées ci-dessous sont dérivées des propriétés et la concentration dans le mélange des composants dangereux comme indiqué dans la section 3:

Oral LD50 (rat): >5000 mg/kg
Dermal LD50 (lapin): > 5000 mg/kg
Inhalation LC50 (rat): > 20 mg/l (atomisée)

- · Effet primaire d'irritation:
- · de la peau: Irritant (OECD 404)
- · des yeux: Irritant (OECD 438)
- · Sensibilisation: Sensibilisation possible par contact avec la peau.
- · Indications toxicologiques complémentaires:

En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.

SECTION 12: Informations écologiques

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une baisse de la valeur du pH. Une valeur du pH basse est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH augmente considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduaires arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.

- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- · PBT: Ce mélange ne contient pas de substances qui remplissent les PBT critières de REACH, Annex XIII.
- · vPvB: Ce mélange ne contient pas de substances qui remplissent les PBT critères de REACH, Annex XIII.
- · 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

-FR



Page : 6/7

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.05.2015 Version: 2 Révision: 12.05.2015

(suite de la page 5)

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

De petites quantités peuvent être diluées avec beaucoup d'eau et éliminées. De plus grandes quantités sont à éliminer conformément aux normes des autorités locales.

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation:

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

· Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Indications complémentaires de transport:	Non applicable. Pas de produit dangereux d'après les dispositions d
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe I	1
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
· 14.5 Dangers pour l'environnement: · Marine Pollutant:	Non
· 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA	néant
· ADR, ADN, IMDG, IATA · Classe	néant
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· 14.2 Nom d'expédition des Nations unies · ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.1 No ONU · ADR, ADN, IMDG, IATA	néant

SECTION 15: Informations réglementaires

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Attention: Les phrases suivantes concernent les matières premières non dilués dans le mélange (section 3) et non au mélange lui-même. Les (EU)H-phrases pour le mélange, le cas échéant, sont fournis dans la section 2.

(suite page 7)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Version: 2

selon 1907/2006/CE, Article 31

(suite de la page 6)

Révision: 12.05.2015

Page : 7/7

· Phrases importantes

Date d'impression: 12.05.2015

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H311 Toxique par contact cutané.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H331 Toxique par inhalation.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Service établissant la fiche technique:

Chrysal International BV, Les Pays-Bas

Département: Product Safety & Regulatory Affairs

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

Acute Tox. 3: Acute toxicity, Hazard Category 3

Skin Corr. 1B: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 1B

Skin Irrit. 2: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2

Eye Irrit. 2: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 2

Skin Sens. 1: Sensitisation - Skin, Hazard Category 1

Aquatic Acute 1: Hazardous to the aquatic environment - AcuteHazard, Category 1 Aquatic Chronic 1: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 1

- FR